

## COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01\_11\_24

Présents : 14 ———— Votants : 16 Pour : 16

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

**Présents :** Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

**Procurations :** M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX - Amandine JAMY à Mme Odile LABROY

**Absents :** M. Juan VASCHALDE – M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : PARTICIPATION OBLIGATOIRE ECOLE DU SACRE CŒUR ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**Rapporteur :** M. Dominique ESCURE

L'école du Sacré Cœur nous a fait parvenir la liste des enfants de St-Sorlin scolarisés dans son établissement :

- Maternelle : 10 enfants
- Primaire : 7 enfants

**PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025** **Maternelle**

Le coût par élève maternelle publique s'élève à 1 085.15 € x 10 élèves de St-Sorlin = 10 851.50 €.

 **Primaire**

Le coût par élève primaire publique s'élève à 565.57 € x 7 élèves de St-Sorlin = 3 958.99 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de verser la somme de 14 810.49 € à l'école du Sacré Cœur pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 novembre 2024



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 15/11/2024

**COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-11-24**

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

**15 NOV. 2024**

ID : 026-212603302-20241113-D02\_11\_24-DE

**Présents : 14**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

**Présents :** Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

**Procurations :** M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX - Amandine JAMY à Mme Odile LABROY

**Absents :** M. Juan VASCHALDE – M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEPVG**

**Rapporteur :** M. Ludovic LACROIX

Suite au déménagement dans les locaux de la Mairie d'Anneyron, de l'adhésion de la commune de Lens Lestang et de la fusion des communes de la Motte de Galaure et Mureils, le Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable Valloire Galaure doit modifier ses statuts.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'approuver les modifications de statuts du SIEPVG.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 novembre 2024

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 15/11/2024

## COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-11-24

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 15

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

**Présents :** Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

**Procurations :** M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX - Amandine JAMY à Mme Odile LABROY

**Absents :** M. Juan VASCHALDE – M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE A LA DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES PAR LE SDED**

**Rapporteur :** M. Ludovic LACROIX

Suite au projet de développement du réseau de distribution publique d'Electricité sur la commune par le SDED, il convient d'approuver le plan de financement concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques tel qu'il est détaillé ci-dessous :

<b>Opération : Electrification</b>	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques traverse du village à partir du poste CIMETIERE ST SORLIN. Dissimulation des réseaux téléphoniques	
<b>Dépense prévisionnelle HT de <u>Génie Civil</u></b>	<b>25 072.05 €</b>
dont frais de gestion : 1 193.91 € HT	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	7 521.62 €
Participation communale basée sur le HT	<b>17 550.43 €</b>
<b>Dépense prévisionnelle HT de <u>Câblage</u> :</b>	<b>10 966.09 €</b>
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 22 379.78= 10 966.09 €)	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	3 289.83 €
<b>Participation communale</b>	<b>7 676.26 €</b>
<b><u>Plan de financement prévisionnel de l'opération totale (Génie Civil +Câblage) :</u></b>	
<b>Dépenses prévisionnelles HT</b>	<b>36 038.14 €</b>
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	10 811.45 €
<b>Montant total de la participation communale :</b>	<b>25 226.69</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 026-212603302-20241113-D03\_11\_24-DE

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excède la dépense prévue, la commune s'engage à verser le complément de participation prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

**S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 novembre 2024

Le Maire  
Guillaume U...  


Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 15/11/2024

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

**Présents :** Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

**Procurations :** M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX - Amandine JAMY à Mme Odile LABROY

**Absents :** M. Juan VASCHALDE – M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE A L'EFFACEMENT ET LA FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES PAR LE SDED**

**Rapporteur :** M. Ludovic LACROIX

Suite au projet de développement du réseau de distribution publique d'Electricité sur la commune par le SDED, il convient d'approuver le plan de financement concernant l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques de la traverse du village, Tranche 1 tel qu'il est détaillé ci-dessous :

**Opération : Electrification**

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques de la traverse du village,  
Tranche I, à partir du poste CIMETIERE ST SORLIN.

**Dépense prévisionnelle HT** 117 461.54 €  
dont frais de gestion : 5 593.41 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 93 969.23 €

Participation communale 23 492.31 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

**S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 15/11/2024  
Reçu en préfecture le 15/11/2024  
Publié le **15 NOV. 2024**  
ID : 026-212603302-20241113-D04\_11\_24-DE

Le Maire,  
Guillaume LIXTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 15/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

**Présents :** Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER Juan VASCHALDE

**Procurations :** M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX - Amandine JAMY à Mme Odile LABROY

**Absents :** M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4 – OPERATION 253 REHABILITATION GYMNASSE**

**Rapporteur :** M. Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir achever les réparations suite aux dégâts causés par les inondations du 18 septembre 2023, il convient d'inscrire des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

**N OPERATION 253 REHABILITATION GYMNASSE**

**Diminution de crédits    Augmentation de crédits**

**Comptes de dépenses**

21318 – Opération 253 Réhabilitation gymnase

20 000 €

21534 – Opération 259 Enfouissement réseaux

20 000 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 novembre 2024

Guillaume LUYTON  
  
Maire

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 15/11/2024